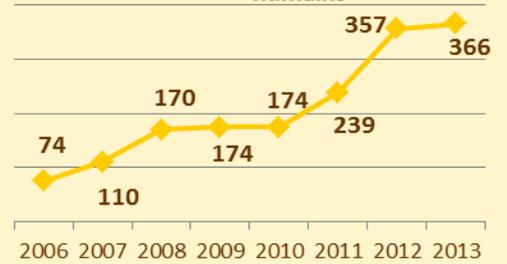


# Les défenseurs des Droits humains en Colombie

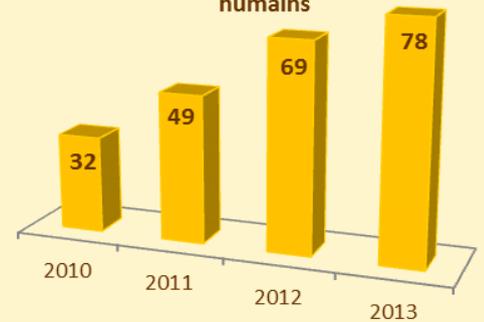
Les défenseurs sont toutes les personnes qui, individuellement ou en association, professionnellement ou bénévolement, favorisent et protègent les Droits humains de manière non-violente. Ils sont responsables syndicaux, membres d'organisations non-gouvernementales (ONG) et de mouvements sociaux, dirigeants de peuples indigènes et de communautés afro-colombiennes, ou encore militants des droits des femmes et des lesbiennes, Gays, Bisexuels et Trans (LGBTB), avocat(e)s, juges ou journalistes. Il convient toutefois de rappeler que le plus grand responsable de la garantie du respect des Droits humains est l'Etat.

Au cours de l'année 2013, **chaque jour** une personne militant pour les Droits humains en Colombie a été agressée, et **une tous les 4 jours, a été assassinée**. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2014, **380 personnes ont été victimes d'agressions**, plus que durant toute l'année 2013.

Aggressions individuelles contre les défenseurs et défenseuses des Droits humains



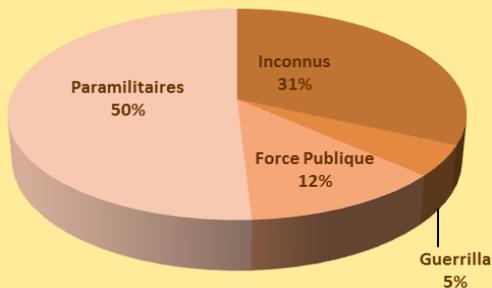
Assassinats de défenseurs et défenseuses des Droits humains



## Pourquoi les défenseurs des Droits humains sont-ils gravement menacés ?

A cause de leur travail de prévention des graves violations des Droits humains et pour éviter que la violence ne reste impunie, et aussi en raison de leur travail de surveillance et de critique des politiques publiques en matière de Droits humains ou qui ont des incidences sur ces derniers, ils sont en outre directement confrontés à ceux qui commettent ces crimes, qu'il s'agisse de groupes armés, de pouvoirs politiques ou de secteurs économiques.

Moyenne annuelle d'agresseurs présumés entre 2011 et 2014



Les groupes paramilitaires sont responsables de près de la moitié des agressions.

« En mai 2013, la police a signalé que les groupes paramilitaires comptaient 3 866 membres qui agissent sur 167 communes. Ces groupes maintiennent leur pouvoir, entre autres, à cause de la tolérance et de la connivence des membres des forces de police locales ».

– Human Rights Watch, 2014.

95% des assassinats de défenseurs des Droits humains et 100% des menaces restent impunis.

Bien que les assassinats de défenseurs des Droits humains aient été déclarés « crimes contre l'humanité », l'impunité est évidente. Si l'on considère les 219 cas référencés par le programme colombien «*Somos defensores*» entre janvier 2009 et juin 2013, seulement 5% des enquêtes sont allées au-delà de la première étape du nouveau système pénal d'accusation et il faut en moyenne 10 ans pour trouver les responsables d'un crime contre un défenseur.

La lutte contre l'impunité est nécessaire pour que les défenseurs des Droits humains en Colombie cessent d'être assassinés et agressés.

## Protection insuffisante et inadaptée

Entre janvier 2012 et septembre 2013, l'Unité Nationale de Protection (*Unidad Nacional de Protección* - UNP) a enregistré environ 4.140 demandes de mesures de la part des défenseurs ou responsables sociaux, parmi lesquelles 1.524 ont été approuvées.

Alors que les assassinats augmentent, le nombre de défenseurs placés sous la protection de l'UNP a diminué de 3.500 en 2012 à 2.700 en 2013 – affectant en particulier les syndicalistes, journalistes, et membres d'Organisations Non Gouvernementales.

On a constaté d'importants retards dans l'application des mesures de protection, ce qui augmente les risques pour les défenseurs.

En ce qui concerne la protection, 70,2% du budget de l'UNP est affecté à des entreprises de sécurité privées qui rendent ce service.

Le seul objectif de l'UNP est de procurer des mesures matérielles individuelles de protection, ce qui ne donne par lieu à de réelles avancées en matière de protection collective, la prévention ou pour éviter la dépendance que génèrent ces mesures.

### Un cas parmi d'autres : Absence de procès équitable pour DAVID RAVELO CRESPO

Défenseur des droits humains et ancien conseiller de Barrancabermeja.

- Emprisonné depuis septembre 2010.
- Accusé d'homicide aggravé.
- Charges basées sur des témoignages de paramilitaires démobilisés.
- Irrégularités répétées dans le processus judiciaire.
- Décembre 2012 : Condamné en première instance à plus de 18 ans de prison.



« La condamnation de Monsieur Ravelo est allée à l'encontre des preuves qui ont démontré son innocence ». Comité des Droits humains du Barreau des Avocats d'Angleterre et du Pays de Galles, Amicus Curiae, 16 novembre 2012.

Plus d'informations sur le cas de David Ravelo Crespo sur la page de [PBI Colombia](#).

### On peut faire quelque chose !

- En prononçant des déclarations publiques face à la gravité de la situation, ainsi que des actions claires d'appui politique au travail de défense des Droits humains;
- En exhortant l'État Colombien à enquêter efficacement et de manière exhaustive sur les faits dénoncés; et à appliquer des mesures de protection, en particulier préventives, adaptées à la situation des défenseurs;
- En réalisant des missions sur le terrain pour suivre et rendre visible la situation de risque des défenseurs;
- En invitant les défenseurs à des audiences dans les institutions nationales.

Elaboré par PBI, kolko et

**Oidhaco**  
Oficina Internacional  
de Derechos Humanos  
-  
Asesor Colombia